

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 DECEMBRE 2019
A 20H30**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Christine BEDOUIN, Maire.

Date de la convocation : 26 novembre 2019

Étaient Présents : BEDOUIN Christine ; MISSONNIER Thierry, GOUTTE Thierry ; PERRICHON Corinne ; BAROU Agnès ; NIELLEZ Bruce ; DE OLIVEIRA Caroline

Étaient absents et excusés : BRUNEL Bruno

Secrétaire de séance : Thierry MISSONNIER

APPROBATION COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du Conseil Municipal du 29 août 2019

Adhésion au Service d'Assistance à la Gestion Énergétique du SIEL –Territoire d'Énergie (SAGE)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la commune adhère au Service d'Assistance à la Gestion Énergétique depuis 2014. Cette adhésion arrive à son terme. Mme le Maire propose de renouveler ce service. Les modalités d'intervention du SIEL-TE se composent de deux parties une aide à la gestion des consommations des bâtiments publics et une aide à la mise en œuvre de solutions techniques. L'adhésion à ce service est prise pour une période de 6 ans minimum, et à l'issue de cette période, adhésion pour une durée annuelle par tacite reconduction. Le montant de la contribution que la collectivité s'engage à verser annuellement au SIEL-TE s'élève donc à 135 €, révisable chaque année, selon le tableau annuel des contributions du SIEL-TE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide que la collectivité adhère au service d'assistance à la gestion énergétique mis en place par le SIEL.

Groupement d'achat d'énergie avec le SIEL

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la commune adhère au groupement d'achat pour l'électricité. Cette adhésion arrive à son terme. Mme le Maire propose de renouveler la convention avec le SIEL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve l'adhésion au groupement d'achat d'électricité.

Marché commande groupées de granulés bois

Mme le Maire présente l'accord passé avec la société Moulin Bois Énergies dans le cadre du groupement de commande avec l'agglomération Loire Forez.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte l'accord passé avec Moulin Bois Énergies dans le cadre du groupement de commande de granulés bois

Convention d'occupation privative du Domaine Public par des infrastructures et équipements techniques pour la pose d'un relais multi opérateurs

Madame le Maire expose le projet d'installation d'infrastructures et d'équipements techniques pour la pose d'un relais multi opérateurs sur la parcelle communale située au lieu dit Jean Faure. L'emplacement mis à disposition de Bouygues Télécom se compose d'une surface d'environ 54 m2 destinée à accueillir les infrastructures et équipements techniques susvisés. La redevance annuelle, toutes charges éventuelles incluses est de 500 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention.

Rémunération agent recenseur

Mme le Maire rappelle que le recensement de la population aura lieu du 16 janvier au 17 février 2020.

Il y a donc lieu de déterminer la rémunération de l'agent recenseur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité fixe la rémunération de l'agent recenseur à un forfait de 550 euros brut pour la mission d'agent recenseur.

QUESTION DIVERSES

Fait à Lérigneux

Le 05 décembre 2019

Le Maire

Christine BEDOUIN

